

La gestion des déchets dans mon école

À l'école, les élèves apportent souvent des collations emballées. La cantine, elle, prépare des repas ou se fait livrer par un traiteur externe. Les diverses activités organisées en classe par les enseignants génèrent également des déchets de papiers et de cartons.

Les écoles sont ainsi des lieux de production de déchets **soumis à l'obligation de tri** (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets¹). Afin de bien les gérer, il est nécessaire de recourir à des contenants, des solutions de tri et d'élimination adéquats.

Vous trouverez dans ce guide, les informations nécessaires afin de **bien trier les différentes matières tout en les évacuant vers les bonnes filières**.

Mais n'oubliez pas qu'avant tout, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Si vous désirez réduire en amont votre production, n'hésitez pas à contacter le service « Prévention – Zéro Déchet », via l'adresse zerodechet@ipalle.be, qui se fera un plaisir de vous accompagner dans votre démarche !

¹ <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2015/03/05/2015201220/2015/09/01> – <https://environnement.wallonie.be/home/legislation/sols-dechets.html>

TABLE DES MATIERES

1.	MATERIEL DE TRI	3
	> Petites poubelles PMC 15 L.....	3
	> Corbeilles Papiers / Cartons 32 L.....	3
	> Poubelles PMC 120 L.....	3
	> Poubelles papiers-cartons 120 L.....	4
	> Conteneurs 1.100 L : PMC – Papiers/Cartons – Déchets résiduels.....	4
	> Poubelles de déchets résiduels.....	5
	> Poubelles de déchets alimentaires.....	6
	> Poubelles à bocaux et bouteilles en verre non consignés.....	6
	> Ilots de tri intérieur	6
	> Sacs bleus PMC 120L.....	7
	> Sacs poubelle pour les déchets organiques en PAV.....	7
	> Sacs-poubelles de déchets résiduels.....	7
2.	MATERIEL DE COMMUNICATION.....	8
3.	LE BON TRI DES DECHETS.....	8
4.	EVACUATION DES DECHETS COLLECTES.....	9
	> PMC	9
	> Papiers-Cartons.....	9
	> Déchets alimentaires compostables ou non.....	9
	> Bocaux et bouteilles en verre.....	9
	> Déchets résiduels.....	9
5.	LA CARTE RECYPARC	10
	> Commande	10
	> Dépôts au recyparc	10
6.	LES TEXTILES ET OBJETS ENCORE UTILISABLES	11
	> Dans les « Boîtes à récup' ».....	11
	> Dans la Ressourcerie de votre région	11
7.	LA REPARATION	12
8.	EN CAS DE FESTIVITES	12
	> Kits de tri	12
	> Gobelets réutilisables	13
9.	BROCHURES INFORMATIVES.....	Erreur ! Signet non défini.
10.	REFERENCES PEDAGOGIQUES.....	16
	> Les dossiers pédagogiques :.....	16
	> Les références externes :.....	16

1. **MATERIEL DE TRI**

› **Petites poubelles PMC 15L**

Afin de permettre aux plus petits de trier aisément leurs emballages de collations, nous préconisons de prévoir dans chaque classe et réfectoire, une/des petites bassines bleues de +/- 15 L afin de collecter les PMC.



Ces bassines peuvent être déposées par exemple au centre des tables, ce qui permet de détecter rapidement les éventuelles erreurs de tri. Leur vidange dans une poubelle PMC plus grande peut être intégrée dans un « tableau de charges » des élèves de la classe.

Ce type de matériel n'est pas mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE. Les écoles désirant en disposer doivent le prendre en charge.

› **Corbeilles Papiers / Cartons 32L**

Mises à disposition gratuitement par Fost+.

Répartition : 1 corbeille par local.

Possibilité d'adaptation des quantités si le nombre de locaux augmente.

Possibilité de remplacement en cas de contenants cassés/défectueux.



Les commandes et les livraisons de ce matériel de tri sont gérées par IPALLE. Les demandes sont à envoyer à info.sud.hainaut@ipalle.be en précisant :

- Le nombre d'élèves inscrits dans l'école,
- Le nombre de poubelles déjà présentes dans l'école,
- S'il y a du matériel cassé afin qu'il soit remplacé.

› **Poubelles PMC 120L**

Mises à disposition gratuitement par Fost+.

Répartition : 1 poubelle par 50 élèves.

Possibilité d'adaptation des quantités si le nombre d'élèves augmente.

Possibilité de remplacement en cas de contenants cassés/défectueux.



Les commandes et les livraisons de ce matériel de tri sont gérées par IPALLE. Les demandes sont à envoyer à info.sud.hainaut@ipalle.be en précisant :

- Le nombre d'élèves présents dans l'école,
- Le nombre de poubelles déjà présentes dans l'école,
- S'il y a du matériel cassé (par ex : le couvercle d'une poubelle) afin qu'il soit remplacé.

Pour ce type de poubelles, il n'est pas possible de les déposer à front de rue pour la collecte en porte-à-porte. Seuls les sacs de 120L (voir point 4) sont autorisés pour la collecte en porte-à-porte.

› Poubelles papiers-cartons 120L

Ce type de matériel n'est pas mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE. Les écoles désirant en disposer doivent ainsi elles-mêmes le prendre en charge. Si vous désirez en acquérir pour votre organisation interne sachez qu'il n'est pas possible de déposer ce type de conteneurs à front de rue pour la collecte en porte-à-porte. Seuls les papiers-cartons « en vrac dans un carton » ou ficelés ou en conteneur de 1.100 L peuvent être collectés en porte-à-porte.



› Conteneurs 1.100L : PMC – Papiers/Cartons – Déchets résiduels

Ce type de matériel peut être commandé auprès d'Ipalle.

Conteneurs Papiers/Cartons : tarif d'achat : 265€ /conteneur + la livraison, (calculée en fonction de l'emplacement de l'école) et placement (HTVA). La collecte en porte-à-porte (gratuite) est effectuée selon le calendrier des collectes Papiers/Cartons des ménages.



Conteneurs PMC : Ce type de matériel n'est plus mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE en raison de trop nombreuses erreurs de tri. Pour l'évacuation des PMC de votre établissement, référez-vous au point 4 de ce guide.



Conteneurs Déchets résiduels : tarif de location: 8.40€ (HTVA) / par mois / conteneur. Collecte – vidange : 35.17 € (HTVA) / vidange, selon le calendrier de collecte où se situe votre établissement.



Certaines Administrations communales interviennent dans la fourniture de conteneurs 1.100L pour les déchets résiduels, selon des modalités spécifiques à valider directement auprès de celles-ci.

Le jour de la collecte, les conteneurs doivent être déposés en front de rue ; le camion de collecte ne circule pas à l'intérieur des sites.

Nous attirons votre attention sur le fait que, par expérience, la qualité du tri dans ce type de conteneurs n'est pas toujours optimale. Ainsi, IPALLE et le collecteur se réservent le droit de procéder à des vérifications du contenu. S'il s'avère que la qualité du tri laisse à désirer malgré plusieurs remarques, la collecte de ce type de conteneur ne sera plus assurée.

Si vous optez pour de ce type de contenants, vous devez au préalable valider cette option avec IPALLE.

Merci d'envoyer un email à info.sud.hainaut@ipalle.be en précisant :

- Le type et le nombre de conteneurs,
- L'adresse exacte d'enlèvement.

› Poubelles de déchets résiduels

Ce type de matériel n'est pas mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE. Les écoles désirant en disposer doivent ainsi elles-mêmes le prendre en charge.

Voici quelques fournisseurs et exemples de contenants adaptés.

Type	Lieu	Visuel	Fournisseurs
Corbeille 16 L noir	Classe		Bernard Otto-office Manutan Jm-bruneau
Conteneur 60 L noir	Couloir		Kaiserkraft Probbax
Conteneur 120 L noir	Couloir Réfectoire Cour		Manutan Kaiserkraft Engels

Pour ce type de poubelles, il n'est pas possible de les déposer à front de rue pour la collecte en porte-à-porte. Seuls les sacs ou les conteneurs 1.100L (voir point 4) sont autorisés pour la collecte en porte-à-porte.

› Poubelles de déchets alimentaires

Les écoles souhaitant débuter un projet de compostage dans leur établissement peuvent recevoir le soutien d'IPALLE. Dans le cadre de ce projet, IPALLE met ainsi à disposition de l'école des seaux blancs (10L) avec couvercle afin de collecter des déchets alimentaires compostables². Répartition : 1 seau de collecte par local de production de déchets alimentaires. Plus d'infos dans le guide « *Installer un site de compostage dans mon école* » - contact : zerodechet@ipalle.be.



Si l'école ne sait pas composter, un accès aux Points d'Apport Volontaire de déchets organiques (PAV) à proximité, est envisageable. L'école peut si elle le désire, utiliser les bioseaux (25L) vendus dans les recyparcs au tarif de 5€/pièce afin de stocker et évacuer ces déchets alimentaires compostables et non-compostables. Ou encore mieux, utiliser des seaux de récupération.



› Poubelles à bocaux et bouteilles en verre non consignés

Ce type de matériel n'est pas mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE. Nous vous conseillons l'utilisation de contenants de récupération pour collecter les déchets de verre. Une vieille caisse en plastique ou en carton peut faire l'affaire.



Attention : seuls les bocaux et bouteilles en verre (sans leurs couvercles - à mettre dans les PMC), peuvent être recyclés dans les bulles à verre. Le verre cassé (verres à boisson, plats de cuisson, carreaux...) peut être déposé dans les encombrants au recyparc ou dans la poubelle de déchets résiduels, bien emballé afin de ne pas blesser le collecteur.

› îlots de tri intérieur

Ce type de matériel n'est pas mis à disposition ni par Fost+ ni par IPALLE. Les écoles désirant en disposer doivent ainsi elles-mêmes le prendre en charge.

IPALLE préconise l'installation du matériel de tri sous forme d'îlots afin d'augmenter la qualité du tri. Selon le type de déchets produits dans le lieu choisi, l'îlot se composera de 2, 3 ou 4 compartiments. La capacité recommandée d'un compartiment varie de 50 à 120L selon la quantité de déchets produite. Fournisseurs éventuels : Probbax, Manutan, Jm-Bruneau...



² Déchets de préparation de repas ou de collations uniquement... prenez contact avec IPALLE si vous avez un doute.

› Sacs bleus PMC 120L

Les écoles peuvent se fournir elles-mêmes en sacs PMC 120L :

- via leur administration communale selon certaines modalités spécifiques, à valider directement auprès d'elles
- via l'adresse info.sud.hainaut@ipalle.be. Tarif d'achat : 1,66€ / rouleau de 10 sacs (HTVA).

› Sacs poubelle pour les déchets organiques en PAV

Le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas, IPALLE préconise le dépôt des déchets alimentaires **en vrac** dans les points d'apport volontaire (PAV) destinés à cette fraction.

Cependant, il est possible d'acheter au recyparc, des sacs spécifiques pour les bioseaux de 25L, au prix d'1€ TTC /rouleau de 10 sacs. Ce sont les seuls sacs acceptés pour les dépôts de déchets alimentaires dans les « PAV organiques ».

Attention que, pour les écoles, l'accès, aux points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires se fait sous conditions à valider au préalable auprès de zerodechet@ipalle.be.

› Sacs-poubelles de déchets résiduels

Les écoles peuvent se fournir elles-mêmes en sacs de déchets résiduels :

- via leur administration communale selon certaines modalités spécifiques, à valider directement auprès d'elles (30, 60L),
- dans les grandes surfaces. <https://ipalle.be/wp-content/uploads/2023/05/Ou-trouver-des-sacs-bleus-en-Sud-Hainaut-2020-04-07.pdf>

2. MATERIEL DE COMMUNICATION

Afin de faciliter le tri et la reconnaissance des différents contenants, des codes couleurs ont été attribués à chaque type de déchets.



Chaque contenant fourni par IPALLE/Fost+ est identifié selon le code couleur spécifique. D'autres supports visuels sont disponibles en différents formats si vous désirez harmoniser la communication dans votre établissement :

- autocollants et affiches
- règles de tri et kits de démarrage

Les détails (format, langue...) sont consultables sur « La Boutique du Tri » de Fost+ : <https://shop.fostplus.be/fr/la-boutique-de-tri/products>

Pour les commandes, les demandes sont à envoyer à info.sud.hainaut@ipalle.be en précisant le nombre et le format souhaités.

3. LE BON TRI DES DECHETS

Un déchet bien trié est un déchet bien recyclé ! Comment bien trier ? Vous trouverez les réponses ci-dessous :

Tri des PMC – Papiers-Cartons -Verre : <https://www.trionsmieux.be/fr>

Tri dans les recyparcs : <https://www.IPALLE.be/le-bon-tri-des-dechets/>

La Roue du tri : IPALLE-guide-de-tri-rond_112024-HD.pdf

Tri des déchets alimentaires : <https://ipalle.be/wp-content/uploads/2023/11/Brochure-BAT-Production-SANS-Bord-Perdu.pdf>

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse zerodechet@ipalle.be !

4. EVACUATION DES DECHETS COLLECTES

La gestion et l'élimination des déchets collectés dans les différents contenants restent sous la responsabilité et l'organisation de l'école. Les possibilités d'évacuation sont les suivantes :

› PMC

- Collectes en porte-à-porte – voir calendrier de collecte de la commune concernée <https://ipalle.be/collectes-a-domicile/>
- Recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école), dépôt gratuit.

› Papiers-Cartons

- Collectes en porte-à-porte (en vrac dans des cartons ou en conteneurs 1.100L) – voir calendrier de collecte de la commune concernée <https://ipalle.be/collectes-a-domicile/>
- Recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école), dépôt gratuit.

› Déchets alimentaires compostables ou non

- Site de compost de l'école (IPALLE peut vous venir en aide afin de développer ce projet : zerodechet@ipalle.be)
- Points d'apport volontaire « organiques » avec carte d'accès PAV au nom de l'école (sous demande et conditions à valider au préalable auprès de zerodechet@ipalle.be – dépôts gratuits, en vrac ou en sacs IPALLE)
- Recyparcs avec carte d'accès PAV au nom de l'école (sous demande et conditions à valider au préalable auprès de zerodechet@ipalle.be – dépôts gratuits, en vrac ou en sacs IPALLE).

› Bocaux et bouteilles en verre

- Bulles à verre <https://www.IPALLE.be/bulles-a-verre/>
- Recyparcs (avec carte d'accès au nom de l'école), dépôt gratuit.

› Déchets résiduels

- Collectes en porte-à-porte (en sacs payants ou en conteneurs 1.100L) : <https://ipalle.be/collectes-a-domicile/>

5. LA CARTE RECYPARC

› Commande

L'école peut obtenir maximum **3 cartes gratuites**. Pour l'obtenir, elle complète le formulaire suivant : <https://ipalle.be/wp-content/uploads/2023/09/FOR-022-PAC-carte-ASBL-ecoles.pdf>

Si l'école possède plusieurs implantations, elle peut acquérir une carte par site. Il faut alors bien préciser le nom et ou l'adresse spécifique de chaque implantation dans le formulaire.

Ce formulaire est à envoyer par mail à pacpmc@ipalle.be ou par la poste : Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes.

Dès que les cartes sont créées, elles sont envoyées par la poste.

› Dépôts au recyparc

Grâce à la carte du recyparc, les écoles peuvent y déposer leurs déchets selon les modalités suivantes.

Les dépôts des matières suivantes sont gratuits et non soumis à quotas :

- PMC
- papiers-cartons
- verre d'emballage
- films plastiques
- déchets alimentaires
- métaux
- textiles non souillés
- huiles et graisses de friture
- ampoules
- électroménagers
- piles et accumulateurs
- pneus avec ou sans jantes (max. 12/an).

Les dépôts des matières suivantes sont payants et ce, par point entier (pas de 0,1 ni de 0,5), dès le premier dépôt. Le paiement s'effectue par Bancontact directement lors du dépôt au recyparc. Il est possible de demander, lors du paiement au recyparc, l'envoi d'une facture acquittée.

- végétaux
- encombrants
- bois
- inertes
- plastiques rigides

- frigolite

Les tarifs sont consultables sur notre page : <https://ipalle.be/utilisations-des-recyparcs/>

Les dépôts des matières suivantes sont interdits :

- Déchets spéciaux et dangereux (ex : déchets de laboratoire)
- Déchets d'asbeste-ciment (amiante)
- Déchets ménagers résiduels

6. LES TEXTILES ET OBJETS ENCORE UTILISABLES

Vêtements, sacs de sport, chaussures, boîtes à tartines, gourdes, lunettes ... nombreux sont les objets oubliés et non réclamés en fin d'année par les élèves. Sans compter les divers objets qui ne sont plus utilisés au sein même de l'école (meubles, tableaux, livres...).

Si ceux-ci sont réutilisables, propres et en bon état, vous pouvez les déposer directement :

› Dans les « Boîtes à récup' »

Des « boîtes à récup' » sont présentes directement sur les recyparcs de Chimay, Momignies et Thuin.

Accès libre durant les horaires d'ouverture : <https://www.ipalle.be/localisation-et-horaires/>

› Dans la Ressourcerie de votre région

Ressourcerie du Sud-Hainaut : info@rsudhainaut.be - 0491.07.82.12

1. Magasin de Lobbes : Rue de la Fontaine Pépin 12 – 6540 Lobbes
2. Magasin de Chimay : Route de Charlemagne 11 – 6464 Chimay

En plus de donner une seconde vie à ces objets, vous favorisez directement l'emploi et le commerce local et solidaire !

<https://www.rsudhainaut.be/>



7. LA REPARATION

En plus de pouvoir réparer vos petits objets électriques et électroniques (machines à café, imprimantes...) ou les textiles (costumes de fête, rideaux...), le Réseau Repair Together organise des formations afin d'éveiller les générations futures.



Plus d'informations : <https://repairstogether.be/>

8. EN CAS DE FESTIVITES

› Kits de tri

Les organisateurs d'évènements publics peuvent demander le prêt de matériel de tri gratuitement via l'adresse zerodechet@ipalle.be.

Seuls les rouleaux de sacs sont à acheter et à utiliser obligatoirement avec les poubelles. Les rouleaux sont à payer directement lors du retrait du matériel par vos soins. En cas de livraison, il vous sera demandé un prépaiement par virement, avant la livraison.

Le matériel peut vous être livré moyennant paiement ou retiré directement au Centre de transfert des déchets d'Ipalle situé Drève des Alliés 122 à 6530 Thuin.



TRIONS MIEUX !

Pour une meilleure valorisation !

PMC 240L

OM 240L

ORGANIQUES 25L

The poster shows three recycling bins: a blue PMC 240L bin, a grey OM 240L bin, and a green organics 25L bin. A blue recycling symbol with arrows is positioned above the text "Pour une meilleure valorisation !".

> Gobelets réutilisables

Les organisateurs d'évènements publics peuvent bénéficier du service de mise à disposition de gobelets réutilisables proposé par IPALLE.

La location est gratuite, seul le nettoyage lors de la remise des gobelets sales, est payant. Il n'est donc pas nécessaire de laver les gobelets sur place. Le matériel peut être retiré directement au Centre de transfert des déchets d'Ipalle situé Drève des Alliés 122 à 6530 Thuin ou vous être livré moyennant paiement.

Plus d'informations : gobelets@ipalle.be

https://www.IPALLE.be/reduire-ses-dechets/location_gobelets_reutilisables/

Gamme	Conditionnement
Le Baroudeur 25cl	Grande caisse de 600 unités
Le Petit Baroudeur 10 cl	Petite caisse de 250 unités
Le Baroudeur Champagne 10 cl	Petite caisse de 70 unités
Le Baroudeur Vin 18 cl	Petite caisse de 108 unités
La Baroudeuse 1,5L	Caisse de 25 unités

VERRES A VIN ET CHAMPAGNE



18 CL



10 CL



Pour des festivités
zéro déchet !

RAMENE TON BAROUDEUR !



1.5 L



25 CL



10 CL



Pour des festivités
zéro déchet !



ENSEMBLE VERS UN TERRITOIRE ZERO DECHET



ENSEMBLE VERS UN TERRITOIRE ZERO DECHET

9. LES SUPPORTS SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS

Sur notre site www.ipalle.be, une rubrique est dédiée aux enseignants !

Vous y trouverez diverses informations et supports à télécharger / emprunter / commander afin de vous aider dans la réalisation de vos projets.

Qui sommes-nous ? Nous contacter Les chantiers FAQ [f](#) [in](#) Télécharger l'app 

ACTIVITÉS [▼](#) ACTUALITÉS INFOS PRATIQUES [Espace Personnel](#) TRAVAILLER CHEZ IPALLE [Rechercher](#)

UNE ACTION QUOTIDIENNE POUR L'ENVIRONNEMENT !



ipalle

ACTUALITÉS

Mouvement de grève du 24 septembre 2025
22/09/2025

Opération compost 2025
19/03/2025

[Toutes les actualités](#)

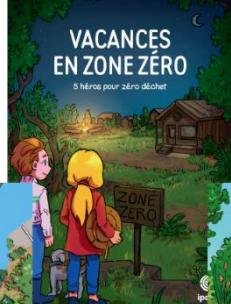
Avez-vous une question ? 

PARTICULIERS **COMMUNES** **ENSEIGNANTS** **ENTREPRISES**

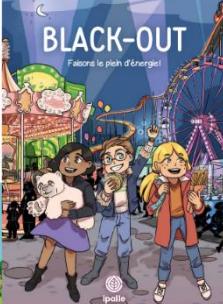
À la CONQUÊTE de l'OR NOIR
Un trésor dans nos poubelles



VACANCES EN ZONE ZÉRO
5 idées pour zéro déchet



BLACK-OUT
Faisons le plein d'énergie !



ENQUÊTE au RECPARC
Une seconde vie pour nos déchets !



IMMERSION TOTALE
À la découverte de l'épuration des eaux usées



PMC
Emballages en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons



Que pouvons-nous mettre dans les PMC ?
Savoir où de nettoyer les emballages de boissons et de les mettre dans les bacs PMC et de ne pas les implanter ?

PAPIERS/CARTONS



BOTTES À OEUFS, ROLLEAUX EN CARTON, BOÎTES EN CARTON, PAPERS JOURNAL, TUBES DE CHIPS, BOULES DE PAPIER

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



Que faire avec les déchets ménagers résiduels ?
Savoir où de nettoyer les déchets ménagers et de ne pas les implanter ?

Fostplus ipalle



10. REFERENCES PEDAGOGIQUES

› Les dossiers pédagogiques :

La prévention, le tri et la propreté publique : <https://www.bewapp.be/mediatheque/dossiers-pedagogiques-proprete-tri-prevention/>

L'eau (niveau maternelle) : <https://ipalle.be/documentation/flipbook/eau/au-fil-de-leau-dossier-pedagogique-maternelle/>

L'eau (niveau primaire) : <https://ipalle.be/documentation/flipbook/eau/bon-voyage-leau-dossier-pedagogique-primaire/>

› Les références externes :

Asbl Be Wapp : <https://www.bewapp.be/mediatheque/>

Drôle de planète : <https://www.droledeplanete.be/>

Viens, je t'explique : <https://www.rtbf.be/archive/viens-je-t-explique>

Editions Salamandre : <https://www.youtube.com/@EditionsSalamandre>

1 jour, 1 question : <https://www.1jour1actu.com/videos>

M ta Terre : <https://www.mtaterre.fr>

La Posterothèque : <https://posters.vert.eco>

Des questions ? Des projets ? Des besoins particuliers ?

Intercommunale de gestion de l'environnement IPALLE

Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Froyennes

Pôle Economie Circulaire – Service « Prévention-Zéro Déchet »

Tel Wallonie picarde : 069/84.59.88 – Tel Sud-Hainaut : 071/59.96.12

Contact : zerodechet@ipalle.be



www.ipalle.be



[IPALLE – Vers un territoire Zéro Déchet](#)



<https://www.youtube.com/@ipalle-officiel>

Editeur Responsable : Intercommunale IPALLE – Laurent DUPONT.